

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

21 AVRIL 2016

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 21 AVRIL 2016 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1.1	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appui des outils en ligne pour faciliter la vie des parents»	3
1.2	Question de M. Jamal Ikazban à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prise en charge et accompagnement adapté des enfants atteints d'autisme».....	3
1.3	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Politiques préventives effectuées en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la prévention du diabète chez les moins de 15 ans».....	5
1.4	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place d'un guichet unique pour l'accueil de la petite enfance»	6
1.5	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Carences en B12 des mères véganes transmises à leurs enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»	7
2	Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Révision du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédération représentatives de centres d'expression de créativité et des centres d'expression et de créativité» (Article 76 du Règlement)	8
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	10
3.1	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Opportunités de la digitalisation des œuvres d'arts»	10
3.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crowdfunding culturel»	11
3.3	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	12
3.4	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concertation avec les centres culturels»	12
3.5	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rencontre avec le secteur de l'éducation permanente»	14
3.6	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la coupole "Entrepreneuriat culturel" dans le cadre de Bouger les Lignes»	15
3.7	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Comédie musicale Hopes»	16
4	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10 h 40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

Les interpellations et questions orales ont été adressées à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. Mme Milquet ayant démissionné en tant que membre du Gouvernement de la Communauté française et été remplacée par Mme Greoli le 18 avril 2016, les réponses seront apportées par la Ministre Greoli. Questions orales (Article 81 du règlement).

1.1 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Appui des outils en ligne pour faciliter la vie des parents»

Mme Magali Dock (MR). – Madame la Ministre, je vous adresse à mon tour mes sincères félicitations.

De multiples outils en ligne ont récemment émergés pour aider les parents à s’accorder sur de multiples domaines entourant l’éducation de leur(s) enfant(s). Ceux-ci vont aider les parents à accorder leurs agendas, leur offrir un espace de discussion grâce à MyFamilink ou même leur permettre d’enregistrer aisément les tailles de vêtements des enfants, de s’accorder sur leurs dépenses, y compris pour les familles recomposées, avec My Kids&co. Un autre outil en ligne, AirBsit, facilite, lui, leur recherche de baby-sitters – j’espère avec un certain contrôle – dans un périmètre restreint. Ceci n’est qu’un aperçu non exhaustif de ces outils facilitant le quotidien des familles. Ils offrent une aide adaptée aux familles modernes où les parents ont un travail très prenant et où les familles recomposées ne sont plus marginales.

Madame la Ministre, quel est votre avis sur l’émergence de ces outils en ligne? Pensez-vous qu’il faille inciter les parents de jeunes enfants à utiliser ce type d’outils? Si oui, lesquels et comment? Rappelons cependant que certains d’entre eux sont payants.

La Ligue des Familles s’est déjà prononcée en faveur de My Kids&co. L’ONE a-t-elle un avis sur la question?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – L’ONE connaît effectivement ces outils qui peuvent être vraiment utiles. Je tiens cependant à insister sur un point: il ne s’agit que d’outils qui ne viennent

qu’en complément d’un véritable dialogue entre les parents. Ils peuvent certes simplifier les choses car il n’est pas toujours facile pour les parents de nouer le dialogue, surtout dans les premiers moments qui suivent une séparation. Tout outil permettant que l’enfant ne se sente pas déchiré, ses parents ayant trouvé grâce à cet outil un espace de dialogue et de consensus, constitue donc une excellente initiative.

Je voudrais toutefois ajouter qu’il faut porter un regard attentif aux membres les plus fragilisés de la société, l’accessibilité de ces outils n’étant pas égale dans toutes les strates de la population. S’ils sont souvent utiles, ces outils viennent parfois aussi renforcer les disparités entre les catégories socioéconomiques; ils sont surtout connus des groupes sociaux qui ont sans doute déjà le plus de facilités à surmonter les difficultés découlant d’une séparation.

Comme la Ligue des familles et l’ONE, nous veillerons à soutenir le développement d’outils de ce type dans une philosophie de soutien mais non dans une philosophie de remplacement.

Mme Magali Dock (MR). – Je suis tout à fait d’accord avec la ministre: ces outils n’ont pas vocation à remplacer le dialogue entre les parents. Celui-ci reste primordial.

Je la rejoins aussi quant à l’accessibilité des personnes précarisées et fragilisées à ces outils. Il faudrait peut-être entreprendre une démarche de sensibilisation pour que ces personnes aient connaissance de ces outils et y aient accès.

1.2 Question de M. Jamal Ikazban à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Prise en charge et accompagnement adapté des enfants atteints d’autisme»

M. Jamal Ikazban (PS). – Le 30 mars dernier, deux films intéressants consacrés à l’autisme ont été diffusés sur France 2, une occasion de prendre la mesure des difficultés vécues par les familles touchées par ce phénomène, notamment par rapport à l’encadrement, et de prendre conscience de la nécessité de leur venir en aide.

Le 2 avril se déroulait la Journée internationale de sensibilisation à l’autisme, même si l’on préfère parler aujourd’hui de «Trouble du spectre de l’autisme» (TSA). Cette journée a pour but d’informer le grand public sur ce trouble du développement.

La principale caractéristique du TSA est le développement anormal des interactions sociales. Chez un enfant autiste, le contact oculaire, le regard, l’expression faciale et la gestuelle sont altérés. Dans les cas les plus graves, l’enfant ne parle pas. Les comportements sont répétés et stéréotypés. En Belgique, on considère qu’environ 80 000

personnes présentent un trouble du spectre de l'autisme et qu'environ 850 nouveaux cas par an seraient détectés. Les dernières recherches confirment de plus en plus l'origine génétique du handicap.

La reconnaissance tardive de l'autisme comme handicap par la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu pour conséquences des lacunes en matière de prise en charge, une absence de diagnostic précoce et d'accompagnement des familles, mais aussi, sur le plan scolaire, un nombre insuffisant d'écoles et de classes adaptées. Toutes ces lacunes peuvent engendrer sur le long terme d'autres handicaps qui seront une entrave à l'évolution de l'enfant puis de l'adulte. En 2005, l'INAMI a créé les premiers Centres de référence pour l'autisme (CRA), confirmant par là-même l'urgence de poser un diagnostic précis et d'orienter les enfants vers des services spécialisés.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'autisme touche 1 enfant sur 100, soit 45 000 personnes, dont 11 200 jeunes de 3 à 24 ans. Selon les ministres compétents, il n'y a que 1 200 places en milieu scolaire ordinaire pour les 11 200 autistes en âge d'être scolarisés et 300 de ces places sont occupées par des Français. Si en France, 20 % des enfants atteints de TSA sont admis en milieu scolaire ordinaire, ils sont 80 % en Angleterre et 100 % en Italie.

Madame la Ministre, qu'en est-il du plan « Autisme » annoncé avec votre collègue, M. Prévot, voici tout juste un an? Quelles en sont les grandes lignes?

Quelle est votre réaction face aux faits de maltraitance sur des enfants autistes, en institution spécialisée, à Bruxelles? Avez-vous connaissance d'autres faits de violence similaires non médiatisés? Comment remédier à ces violences?

Qu'en est-il de la formation des spécialistes du TSA?

Quel est le pourcentage, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des enfants belges autistes en âge d'être scolarisés, effectivement scolarisés à domicile par les parents ou par des spécialistes privés? Combien d'entre eux ont-ils accès à un enseignement ordinaire?

Les faits démontrent que l'intégration des autistes au milieu d'autres enfants améliore leur développement social et leur communication avec autrui. Ne pourrait-on pas prendre exemple sur l'Italie ou la Grande-Bretagne, où respectivement 100 et 80 % des autistes sont scolarisés en milieu ordinaire, en imaginant des classes, voire des écoles plus inclusives?

Que pourrait-on envisager au sein des crèches et de l'ONE pour les bébés qui présentent des signes laissant présager une possibilité de TSA, sachant qu'un diagnostic précoce est gage d'un meilleur développement de l'enfant.

Au-delà de la Journée internationale de sensibilisation à l'autisme, existe-il en Fédération Wallonie-Bruxelles des campagnes de sensibilisation à l'attention du grand public, des parents et autres professionnels pouvant être en contact avec des enfants autistes?

Ce 2 avril, les parents ont proposé notamment de profiter des conférences interministérielles «Santé» pour créer une stratégie transversale et efficace avec le fédéral. En avez-vous eu connaissance et qu'en pensez-vous?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La partie de la question portant sur l'inclusion dans le milieu scolaire concerne plutôt ma collègue, Mme Marie-Martine Schyns.

M. Jamal Ikazban (PS). – Au moment où j'ai introduit ma question, Mme Joëlle Milquet était chargée de l'Enseignement comme de l'Enfance. D'ailleurs, j'ai aussi interrogé M. Jean-Claude Marcourt et Mme Isabelle Simonis sur ce thème transversal.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Nous n'avons pas de chiffres précis sur les cas de maltraitance en institution à Bruxelles. Toutefois, quand un tel cas est avéré, je m'assurerai que le service SOS-Enfants prenne toutes les dispositions nécessaires au suivi du dossier et me fournisse les données dont il dispose.

En effet, la formation des spécialistes en TSA est importante. Élaboré en collaboration avec le Service universitaire spécialisé pour les personnes autistes (SUSA), le module de formation Excellensis-one est destiné aux médecins des TMS comme à l'ONE. Rappelons que le diagnostic et l'accompagnement thérapeutique relèvent des acteurs qualifiés de la santé et non des agents de l'ONE. L'ONE est attentif à ce que tous les professionnels des milieux d'accueil soient formés à la stimulation de ces enfants, à leur ouverture et à leur socialisation, sans déborder sur la mission thérapeutique, voire psychologique ou psychiatrique. Laissons chacun agir en fonction de sa spécialisation!

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les enfants autistes scolarisés sont principalement scolarisés dans les types 1, 3 et 8. Des recueils standardisés sont en cours d'élaboration. Comme je le disais, ma collègue de l'Enseignement pourra vous apporter des précisions.

En ce qui concerne les crèches et les milieux d'accueil, l'accès à un milieu d'accueil est un droit pour tous les enfants, y compris ceux atteints d'un handicap ou de TSA.

Dès lors, l'arrêté portant sur la qualité des milieux d'accueil leur porte une attention particulière, ainsi qu'à leur famille.

Les professionnels des milieux d'accueil ne

sont pas habilités à détecter ou à dépister les cas. Ils sont là pour accompagner l'enfant dans son développement. Dans les consultations d'enfants de l'ONE, le programme « Promotion de la bonne santé mentale dès la petite enfance » est prioritaire.

Enfin, tous les ministres concernés amenés à collaborer sur au plan « Autisme », c'est-à-dire Maxime Prévot, les ministres Céline Fremault et Marie-Martine Schyns et moi-même, reviendront très vite vers vous avec une concrétisation de cette collaboration essentielle pour répondre aux besoins des enfants et des familles. La ministre fédérale de la Santé est elle aussi concernée.

Cette question a été brièvement évoquée en Comité interministériel de la Santé. Elle devra revenir sur la table et vous pouvez compter sur moi pour en faire une priorité.

M. Jamal Ikazban (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note que vous reviendrez bientôt vers nous avec ce plan « Autisme ». Vous me renvoyez vers Mme Schyns pour une partie du dossier: c'est déjà un élément de réponse puisque c'est une problématique transversale. À cet égard, j'ai déjà interpellé trois ministres.

J'insiste également sur les maltraitances: il faudra faire preuve de beaucoup de vigilance.

Enfin, j'ai interpellé M. Marcourt sur la formation. Le cursus de formation des futurs enseignants devrait englober la détection et l'encadrement des personnes présentant un TSA. C'est avec ce genre de dispositif que nous pourrions améliorer l'inclusion de ces personnes dans des circuits scolaires ordinaires afin qu'ils aient une chance de vivre comme les autres.

1.3 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Politiques préventives effectuées en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la prévention du diabète chez les moins de 15 ans »

Mme Magali Dock (MR). – Madame la Ministre, le 7 avril de chaque est célébrée la Journée mondiale de la Santé. Cette année, c'est la problématique du diabète qui a été abordée. Comme vous le savez, cette maladie peut être de deux types. Dans 85 % à 90 % des cas, il s'agit du deuxième type qui serait largement dû aux changements de nos modes d'alimentation et qui accroîtrait l'obésité au sein de notre population. Bien que de nombreux progrès médicaux aient été réalisés ces dernières années, les effets du diabète, *a fortiori* lorsque le patient est négligent, peuvent être désastreux, avec de possibles infarctus du myocarde, des accidents vasculaires cérébraux, la cécité, une insuffisance rénale et l'amputation des

membres inférieurs.

Malheureusement, cette maladie très connue ne cesse de prospérer. Entre 1980 et 2014, nous sommes passés de 33 millions à 64 millions de diabétiques en Europe, et un belge sur trois devrait être diabétique en 2050. Pour rappel, le nombre de personnes de moins de 15 ans augmente de 3 % par an, c'est-à-dire très rapidement.

Madame la Ministre, quelles sont aujourd'hui les politiques de prévention menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre cette maladie chez les moins de 15 ans? En effet, bien qu'incurable, le diabète peut être combattu par la prévention. Les spécialistes en Belgique réclament d'ailleurs l'amélioration de la prévention de cette maladie.

Par conséquent, ne faudrait-il pas agir au-delà des mesures actuelles de promotion en milieu scolaire d'attitudes saines en matière de santé et des actions que peuvent mener les services de promotion de la santé à l'école (PSE)? Quelles stratégies de communication pourraient-elles être établies pour tenter d'enrayer l'augmentation du diabète chez nos enfants? Des projets de campagne ou des actions sont-ils en cours ou prévus? Une concertation relative au diabète chez les enfants a-t-elle lieu avec vos collègues des gouvernements régionaux?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Sur bon nombre de continents et dans certains pays, en particulier dans le Sud, le diabète est devenu le premier fléau. En Afrique, le diabète tue aujourd'hui largement plus que le sida. Cette maladie risque de devenir le plus grave fléau de notre 21^e siècle.

L'alimentation saine et à l'exercice physique régulier constituent une des premières préoccupations des équipes de promotion de la santé à l'école. Les associations qui œuvrent au quotidien pour une amélioration de l'état de santé de la population y sont également particulièrement attentifs. Lors des bilans de santé en PSE, des conseils individualisés sont aujourd'hui prodigués aux enfants et à leurs parents, en fonction du risque évalué par le médecin. Une analyse d'urine est systématiquement réalisée pour permettre le dépistage du diabète de type 1.

Au cours de ces dernières années, divers outils ont été créés par des acteurs de promotion de la santé. Vous connaissez certainement le site *Bien bouger* qui vient d'être complètement relifté et que je vous invite tous à consulter, le site *manger-bouger.be*, ainsi que toute une série d'autres initiatives. Si les campagnes sont essentielles, c'est aussi un travail important de longue haleine, de sensibilisation au quotidien et d'éducation permanente, en tenant compte d'une capacité plus ou moins importante de la population à accéder à ces outils. Il me semble important de diversifier les modes de communication, de sensibilisation et de

promotion.

Il faut intervenir dès le plus jeune âge. Très importantes aussi sont les initiatives prises par l'ONE pour sensibiliser les acteurs de l'accueil de la petite enfance dans les consultations. Par ailleurs, il y a des initiatives privées, notamment la campagne *À la Soupe* réalisée par la Ligue des Familles. Il faut que tous les messages convergent de la même manière.

En ce qui concerne l'articulation avec les autres niveaux de pouvoir, mon cabinet et celui du ministre régional wallon de la Santé travaillent à des propositions conjointes et des collaborations pour tout ce qui touche à la promotion de la santé. On perdrait beaucoup d'efficacité à lancer chacun de notre côté des plans et des mesures spécifiques. Il est important d'inscrire des dynamiques politiques de prévention et d'éducation à la santé pour garantir une amélioration générale de l'état de santé de la population dans des lignes convergentes, permettant à la population d'entendre un seul message politique. J'aurai certainement le plaisir de vous proposer, avec mes collègues régionaux, des pistes concrètes dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Mme Magali Dock (MR). – Puisque vous avez abordé le niveau international, je me permets également d'évoquer cet aspect. Cette maladie risque de devenir un des plus grands fléaux. Le pays le plus touché par l'obésité des enfants est actuellement le Mexique. Il ne dispose pas des mêmes moyens que nous. On y meurt donc très tôt de cette maladie.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il convient d'agir le plus tôt possible. Comme dans le cas de l'autisme, il faut poser un diagnostic précoce et assurer une prévention dès le plus jeune âge. C'est un travail de longue haleine mais il s'agit aussi paradoxalement d'un travail d'urgence. En effet, plus on tarde, plus les cas sont graves. Lorsqu'on est atteint du diabète, surtout de type 1, il est difficile de revenir en arrière.

Comme vous l'indiquez, il convient de cibler les milieux précarisés parce que le taux de diabète y est plus élevé et la maladie sans doute moins bien soignée, étant donné la prise de conscience moins importante. Je ne dispose pas d'étude à ce sujet mais je pourrais en trouver facilement.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Si vous avez besoin d'études sur la fracture socioéconomique, je suis à votre disposition.

Mme Magali Dock (MR). – Je disais simplement que je n'en avais pas sous la main mais j'ai évidemment connaissance de ce type d'étude.

1.4 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise

en place d'un guichet unique pour l'accueil de la petite enfance»

Mme Valérie De Bue (MR). – Il y a un an, le Sénat rendait public son rapport d'information sur l'égalité entre hommes-femmes en Belgique. Dans ce rapport, des recommandations avaient été formulées pour améliorer les droits des femmes et le respect de l'égalité entre les genres. Une de ces recommandations visait la généralisation de la pratique du guichet unique pour l'accueil de la petite enfance, comme c'est déjà le cas en Flandre.

En effet, en Flandre, depuis 2005, certaines communes ainsi que la Commission communautaire flamande régissent la communication en matière d'accueil d'enfants, le suivi du nombre de places disponibles ainsi que la gestion des inscriptions.

Ce guichet permet aux parents d'avoir une vision claire de la situation des places d'accueil pour leurs enfants en s'adressant à un interlocuteur unique.

La question des places d'accueil est récurrente. En effet, on manque cruellement de places – l'objectif de Barcelone prévoyant un taux de couverture de 33 % n'est toujours pas atteint – et les procédures pour inscrire son enfant ou ouvrir professionnellement une structure d'accueil sont complexes.

L'ONE dispose d'un site internet permettant notamment aux parents d'identifier un milieu d'accueil près de chez eux, mais ces outils sont encore perfectibles et l'ONE désire d'ailleurs les améliorer. De plus, il n'est ici nullement question d'une information ou d'un suivi des places disponibles ni d'une quelconque gestion des inscriptions. Selon le dernier contrat de gestion de l'Office, la mise en place de ce guichet à destination des parents est prévue pour 2017, mais plusieurs freins subsistent: l'informatisation de l'administration de l'ONE, dont la mise en place traîne, la question des moyens et des ressources humaines que cela impliquera et le passage de l'information de la Fédération vers l'ONE.

Qu'en est-il de l'amélioration des outils proposés par l'ONE? Où en est-on dans la levée des différents freins? L'objectif de la mise en place d'un guichet unique fonctionnel pour les parents en 2017 sera-t-il respecté?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La mise en place d'un système de gestion centralisée des demandes d'inscription constitue un projet aussi important que complexe. Il implique l'ensemble des acteurs de l'accueil: les parents, les milieux d'accueil et l'ONE. Il est exact que *Kind en Gezin* a mené une expérience pilote en ce sens, qui visait une centralisation des demandes accompagnée de guichets locaux. En effet, il existe déjà des *lokaal loketten* gérés, en Flandre, par les communes et, à

Bruxelles, par la Commission communautaire flamande. Le projet pilote mené dans le Limbourg n'a pas permis une généralisation du système à l'ensemble de la Communauté flamande et est actuellement suspendu. Pour rappel, la Commission communautaire flamande a alors développé son propre système.

L'ONE a envisagé une synergie avec *Kind en Gezin* mais au vu de la suspension du projet, il a revu sa position. En tout cas, l'élaboration d'un système centralisé persiste, avec une volonté de mise en production pour 2017.

Actuellement, l'ONE et l'ETNIC travaillent ensemble afin de dégager les solutions informatiques les plus adéquates possible. En effet, il s'agit de simplifier la vie des parents et de faire en sorte que l'information relative aux listes soit la plus large possible.

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Le Sénat mettait en évidence dans son rapport les opérations-pilotes ou des pratiques tant du Nord que du Sud du pays. C'est le rôle du Sénat: il est au carrefour des initiatives prises tant en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous avons aussi des choses à proposer à nos voisins du Nord.

Je me réjouis donc de votre réponse. Il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles l'opération-pilote n'a pas été concluante et qu'elle est actuellement suspendue. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'un meilleur outil de communication et de gestion est nécessaire pour les parents. Je ne peux qu'encourager le gouvernement à prendre une initiative en ce sens. L'Office devrait améliorer son outil informatique. J'espère que tout sera prêt en 2017.

Les parents ont besoin de ces informations vu la rareté des places disponibles. Je suis cette situation de près et je constate que l'inscription dans un milieu d'accueil est une source d'inquiétude et de stress énormes pour les parents. Je ne manquerai pas de vous interroger pour connaître les évolutions de cet outil indispensable aux parents.

1.5 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Carences en B12 des mères véganes transmises à leurs enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Magali Dock (MR). – Bien que peu de sources fiables existent sur ce phénomène, le véganisme augmente dans les pays européens. Ce mouvement excluant non seulement la nourriture animale mais aussi tout produit d'origine animale non destiné à l'alimentation comme le cuir. Les membres de ce mouvement, que certains qualifient

de sectaire, doivent être suivis compte tenu des carences que ce type de régime alimentaire entraîne.

En effet, la vitamine B12 se retrouve principalement dans la nourriture animale. Il existe certes des compléments et des aliments enrichis en B12 spécialement pour les véganes mais certains d'entre eux s'en passent ou l'ignorent. Les conséquences de carences de cette vitamine peuvent être désastreuses pour la santé et particulièrement pour les nourrissons de mères véganes. En effet, ils développeraient les symptômes plus rapidement que les adultes: perte d'énergie et d'appétit, arrêt de la croissance et parfois, si le problème se perpétue, décès du nourrisson.

Madame la Ministre, quelles mesures prénez-vous pour traiter cette problématique très spécifique du nourrisson de mère végane? Quels types de sensibilisation ont-ils été mis en place ou pourraient-ils être entrepris auprès de ces mères?

L'ONE a-t-il remis un avis et/ou des recommandations à ce sujet? Existe-t-il d'autres études sur lesquelles se baser?

A-t-on une idée du nombre de mères véganes en Communauté française?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'information vers le grand public en cette matière dépasse les compétences de l'ONE.

Cependant, lorsque des professionnels rencontrent des familles formulant des demandes alimentaires spécifiques, ils les informent de façon précise des risques possibles. Cela fait partie du processus et du déroulé de ces rencontres.

La problématique des risques de carences nutritionnelles des mères végétaliennes, enceintes et allaitantes ou de leurs enfants est également abordée lors des formations sur l'alimentation à l'intention des professionnels, des TMS, en collaboration avec l'ONE.

Nous portons une attention particulière aux familles végétaliennes car leur régime est plus strict que celui des familles végétariennes, ce qui augmente le risque de carences pour les enfants.

La brochure « Alimentation, de nouveaux aliments en douceur » aborde cette thématique et des capsules « Air de famille, alimentation végétarienne » seront bientôt diffusées.

Elles aborderont à la fois la question du végétarisme avec des focus sur les dangers du végétalisme.

Vous demandez si des recommandations ont été mises en place par l'ONE et si nous pouvons nous baser sur certaines études.

L'ONE est attentif aux données et aux recommandations internationales et nationales sur ce sujet. Par ailleurs, l'ONE a pris connaissance de l'avis du Conseil supérieur de la santé de juin

2015 portant sur les recommandations nutritionnelles pour la Belgique. Cet avis concerne non seulement les enfants mais aussi les femmes enceintes.

L'information a été transmise aux membres des collèges médicaux et aux services de nutrition et de diététique de l'ONE.

L'avis fournit une série de références bibliographiques et je ne doute pas que vous en ayez connaissance, vu le caractère pointu de votre question.

Une mise en garde concernant les préparations de soja est reprise dans le guide « Enfant et nutrition », à l'attention des professionnels, sur base des recommandations de l'ESPHGAN. En 2013, l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation a pointé les risques de nourrir les enfants de moins d'un an avec des boissons végétales et des laits d'origine non bovine.

Cette publication a été diffusée aux professionnels de la petite enfance qui travaillent en collaboration avec l'ONE.

Une nouvelle édition de « L'allaitement maternel », guide à l'usage des professionnels de la santé, fait aussi mention de ces risques, en indiquant, de manière claire, que: « Les femmes végétaliennes doivent pouvoir bénéficier de conseils nutritionnels personnalisés afin de vérifier si les apports nutritionnels sont adéquats. En effet, un tel régime ne permet pas de couvrir les apports nutritionnels recommandés en acides aminés essentiels, calcium, sélénium, fer, vitamine B12 et vitamine B9. Une supplémentation s'avère parfois nécessaire. Certains micronutriments présents dans le lait, comme la vitamine B12, peuvent être étroitement liés aux apports maternels. Les mères végétaliennes et leurs bébés sont à risques de carences en matière de vitamine B12. Une supplémentation en vitamine B12 permet de relever le taux dans le lait. ».

Par ailleurs, les milieux d'accueil confrontés à des demandes spécifiques des parents concernés par les régimes végétariens ou végétaliens peuvent consulter le chapitre traitant de ce sujet dans la brochure « Chouette, on passe à table », disponible sur le site « one.be ».

Il n'existe pas à l'heure actuelle de statistiques de l'ONE indiquant le nombre de mères véganes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les variables des banques de données médico-sociales relatives à l'alimentation de l'Office ne concernent que les données relatives à l'allaitement maternel, au lait infantile et à l'introduction d'autres aliments solides dans le cadre de la diversification de la nourriture du nourrisson.

Les chiffres de l'enquête nationale de consommation alimentaire publiés en 2015 par l'Institut scientifique de santé publique portent sur les régimes, avec une part limitée aux produits

d'origine animale mais ne détaillent pas les différents types d'exclusion alimentaire. Nous n'avons donc pas de précisions à ce sujet.

Mme Magali Dock (MR). – Je remercie la ministre pour la précision de sa réponse. Je craignais que nous ne disposions pas de chiffres concernant le phénomène du véganisme très à la mode pour le moment. Le fait qu'il puisse mettre les nourrissons en danger m'inquiète. C'était d'ailleurs la raison de cette question.

2 Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Révision du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédération représentatives de centres d'expression de créativité et des centres d'expression et de créativité » (Article 76 du Règlement)

Mme Anne Lambelin (PS). – Permettez-moi d'abord, Madame la Ministre, de me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue.

Les centres d'expression et de créativité et les fédérations de pratiques artistiques en amateur, s'ils sont moins connus du grand public, permettent à des milliers de Bruxellois et de Wallons de s'initier aux pratiques artistiques et de développer leur créativité. Ils représentent dès lors un axe important des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le décret du 30 avril 2009 organise leur reconnaissance et leur subventionnement. Fin mars, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret modifiant le décret de 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des fédérations représentatives de centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité.

Quelles sont les principales modifications pour le secteur prévues par cet avant-projet de décret? De quelle manière le secteur a-t-il été consulté en vue de cette révision du décret? Combien d'opérateurs ont-ils été reconnus lors du premier semestre 2015 et combien sont en attente de reconnaissance?

En ce qui concerne les moyens progressifs pour les reconnaissances, quelles sont les pistes prévues pour 2016 et 2017?

Dans le cadre des réflexions menées sur

l'alliance Culture-École, de quelle manière est-il envisagé de faire collaborer les écoles avec les centres d'expression et de créativité?

Enfin, quelles difficultés et quels défis ont-ils été relayés par les opérateurs lors de la journée du 12 avril organisée au ministère?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les centres d'expression et de créativité (CEC) sont des structures permanentes qui proposent de nombreux ateliers dans de multiples disciplines. Ils sont ouverts à tous les publics, de tous âges, et développent leurs activités en lien avec le contexte social, économique et culturel des populations concernées.

Ils trouvent leur juste place au sein du monde socioculturel. Comme on a parfois tendance à les caricaturer et à réduire leurs activités à de l'occupationnel, je tiens à redire qu'ils encouragent l'ouverture et permettent d'accompagner et de former des citoyens responsables actifs, critiques et solidaires (CRACS). Je pense que nous sommes plusieurs à tenir à quelque chose d'aussi essentiel.

Quelles sont les principales modifications prévues dans cet avant-projet de décret? Le décret-programme du 14 juillet 2015 prévoit la possibilité de reconnaître, sur la base des seules subventions octroyées, des associations ayant déposé une demande de reconnaissance avant le 30 juin mais ne l'ayant pas encore obtenue. Cette disposition permet donc une reconnaissance dans la catégorie postulée et validée par les instances d'avis, mais avec une subvention qui sera généralement inférieure aux montants fixés dans le décret du 30 avril 2009 pour cette catégorie.

Par ailleurs, l'avant-projet de décret entend adapter, pour les années 2015 et 2016, les dispositions du décret de 2009 et, en particulier, son arrêté d'application du 3 avril 2014, relatif à la justification du respect des conditions liées à la catégorie de reconnaissance.

L'avant-projet a clairement pour principe de faire correspondre les obligations qui incombent à la catégorie correspondante au crédit dont elle bénéficie actuellement, c'est-à-dire que la justification et le montant octroyé correspondent, dans un but de simplification administrative, mais aussi pour ne pas opposer à des structures des activités pour lesquelles elles ne seraient pas subventionnées.

La ministre précédente a rencontré régulièrement les acteurs du monde socioculturel et, singulièrement, la Fédération pluraliste des CEC, souvent en présence du service de l'administration en charge de la créativité. En outre, la Commission consultative de la créativité et des pratiques artistiques en amateur a été consultée deux fois sur le projet de texte. D'abord, de manière informelle en novembre dernier, avant que le texte

passe en première lecture au gouvernement et, ensuite, plus formellement, comme le prévoit la procédure, après cette première lecture.

J'attends le procès-verbal de cette deuxième consultation pour travailler sur le suivi des réactions.

Quarante-trois dossiers de reconnaissance – quarante-et-un en CEC et deux en fédération de pratiques artistiques en amateur – ont été déposés en 2015. Seuls quarante-et-un ont été jugés recevables: trente-neuf dossiers en CEC et les deux déposés en fédération de pratiques artistique en amateur.

Au bout du compte, vingt-six dossiers ont été retenus après que certains acteurs se sont retirés parce que leur dossier n'était pas suffisamment abouti. Il importe de souligner que les propositions ont fait l'objet d'un large consensus auprès des trois instances chargées de remettre un avis.

Par ailleurs, vingt-sept dossiers ont été déposés pour une éventuelle reconnaissance en 2016.

Ils sont actuellement instruits et me seront soumis à la fin de l'année pour examen et décision.

En ce qui concerne les moyens progressifs pour les reconnaissances et les pistes prévues pour 2016 et 2017, comme vous le savez peut-être, nous sommes en plein travail d'ajustement budgétaire. Je réfléchis avec mon cabinet et l'administration à une meilleure manière de distribuer les crédits budgétaires disponibles aux CEC et fédérations de pratiques artistiques en amateur qui ont fait le choix d'être reconnus avec des crédits constants. La ministre Milquet avait réparti en 2015 le solde disponible entre les quelque 180 acteurs du secteur. J'entends désormais valoriser la dotation de ceux qui sont entrés dans le champ du décret.

Quant aux réflexions menées autour du décret «Culture-École» et sur la manière d'instaurer une collaboration entre les écoles et les CEC, je souligne à quel point il importe – et je sais que la ministre Schyns y tient autant que moi – de faire avancer, dans le cadre des travaux sur le Pacte pour un enseignement d'excellence, le lien entre la culture et l'école et la collaboration entre les acteurs de la culture et ceux de l'enseignement et de la formation. Dans la réflexion sur l'alliance entre culture et école, le rôle des opérateurs culturels, dont les CEC, comme référents culturels dans les établissements scolaires sera un des enjeux essentiels. Il est trop tôt pour que je me prononce en détail sur cette collaboration mais je vous garantis que la ministre Schyns et moi-même souhaitons vivement poursuivre sur cette voie dans les travaux sur le Pacte pour un enseignement d'excellence.

La journée du 10 avril, organisée au minis-

tère, était principalement destinée au personnel du ministère pour lui permettre de connaître d'autres secteurs d'activités que celui pour lequel il travaille. Il s'agissait d'une belle dynamique de transversalité. Je ne vais pas faire l'inventaire exhaustif des principaux défis et difficultés mis en avant par les opérateurs lors de cette journée, mais je vous citerai quelques exemples. Patricia Géri-mont, responsable du Service de la créativité et des pratiques artistiques en amateur, a présenté la genèse et les spécificités du CEC dans le champ culturel. Fabrice Vandersmissen, président de la Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité, a souligné son importance pour l'expression culturelle dans le monde plus général de la culture. Enfin, Muriel Loth, responsable du CEC Blanc Murmure à Quaregnon, a présenté plusieurs ateliers et leurs résultats artistiques en évoquant les divers publics concernés.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse très complète. Vous avez encore insisté sur ce point aujourd'hui mais vous aviez déjà dit hier en séance plénière l'importance que vous attachez à l'accès à la culture pour tous. Je salue et partage cette vision sociale de la culture.

Le soutien, l'encadrement et le subventionnement des CEC sont essentiels pour la créativité et l'épanouissement des Bruxellois et des Wallons. Je ne peux donc que saluer votre réponse.

La collaboration avec les écoles est également très importante pour l'épanouissement culturel de nos jeunes.

Nous continuerons donc à suivre ce dossier, notamment en ce qui concerne les dossiers des opérateurs en attente d'une reconnaissance.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Opportunités de la digitalisation des œuvres d'arts»

Mme Magali Dock (MR). – Le musée des Beaux-Arts à Bruxelles a noué un partenariat avec l'Institut culturel de Google pour permettre la numérisation des œuvres de Bruegel, difficilement transportables, et permettre ainsi une diffusion en ultra HD de ces œuvres, en prévision du 450^e anniversaire, en 2019, de la mort de Bruegel. Cet exemple parmi d'autres illustre les possibilités de la numérisation de différentes œuvres d'arts permettant de visualiser les moindres détails de celles-ci. Par ce procédé, les différents tableaux,

sculptures, photos, vidéos peuvent être promues très facilement à l'échelle internationale. En Fédération Wallonie-Bruxelles, seul le Mundaneum s'est associé à l'Institut culturel de Google pour diffuser certaines de ces œuvres.

Madame la Ministre, allez-vous renforcer la numérisation des œuvres d'art au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Incitez-vous nos musées à nouer des partenariats avec l'Institut culturel de Google ou d'autres structures effectuant ce travail? Quelles sont vos lignes directrices concernant l'apport de la technologie – 3D, vision à 360°, etc – aux œuvres artistiques au sein de notre Fédération? Plus globalement, quelle est votre stratégie pour promouvoir nos œuvres au niveau international?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent œuvrer à la numérisation. Il s'agit d'un des critères de reconnaissance en catégorie C. Dans ce cadre, ils doivent avoir dressé un inventaire informatisé d'au moins 20 % de leurs collections et produire un plan quadriennal de poursuite de ce travail. De plus, il faut que chaque musée reconnu en catégorie C participe, autant que faire se peut, en fonction de ses possibilités, à l'alimentation du projet d'accès informatisé aux collections des institutions muséales (AICIM) que pilote mon administration.

Pour aider les musées à numériser leurs œuvres, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place en 2007 un plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Plan «PEPS»). Également piloté par l'administration, il poursuit un double objectif: numériser les collections et les mettre en valeur. Des marchés publics sont lancés en vue de recourir aux services des entreprises les plus qualifiées; bien entendu, la numérisation d'une toile, d'une statue ou d'une autre œuvre plastique relèvent de méthodes différentes.

Les collections détenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, au dépôt du Musée de Mariemont, au centre Keramis ou directement gérées par l'administration, sont elles aussi progressivement mises en ligne sur le portail MARCO. En outre, elles peuvent être valorisées grâce à d'autres outils technologiques – tablettes, écrans tactiles, etc. – qui apportent une plus-value aux scénographies traditionnelles des musées. Cela exige des investissements importants puisqu'ils requièrent des personnes spécialisées et des techniques de pointe. Chaque musée veille, en fonction de ses ressources, à s'équiper progressivement de ces outils modernes.

Une des missions confiées aux musées reconnus est l'extension des stratégies numériques, dont la numérisation des œuvres ne constitue qu'un des axes. À l'image du plan culturel numérique dont s'est doté le Musée de Mariemont, le développement d'une stratégie numérique doit

également porter sur la gestion interne et les outils de communication, ce qui demande aussi des investissements. Ce développement sera calibré selon la catégorie de reconnaissance du musée. Il faudra mesurer son incidence financière, ce qui, apparemment, n'est pas encore le cas. L'augmentation des crédits alloués au Plan «PEPs» figure parmi les pistes de travail que je vais étudier.

J'attire votre attention sur le fait que le partenariat établi entre le Mundaneum et Google trouve son origine et sa justification dans l'histoire même du premier, puisque ses deux fondateurs, Paul Otlet et Henri La Fontaine, ont accompli un travail considéré comme précurseur des moteurs de recherche en ligne. Ce partenariat est donc logique. Le développement d'autres partenariats de ce type est fortement lié à des questions d'opportunité. Je ne vais pas privilégier Google par rapport à d'autres partenariats potentiels.

Par ailleurs, les musées reconnus de catégorie C ont déjà l'obligation de formaliser des partenariats tels que ceux-là, avec des institutions œuvrant dans le domaine culturel, éducatif, social, économique et touristique. Ceci est un axe supplémentaire mais il peut se concrétiser au travers de ce type de partenariat. C'est dans cet esprit qu'ils sont tenus de développer tous les partenariats qui peuvent contribuer à leur développement. Celui-ci en fait donc partie.

Plus globalement, quelles seront les lignes privilégiées au sujet des nouvelles technologies et des œuvres artistiques? Encore une fois, la réforme projetée devra être calibrée en fonction des catégories de reconnaissance et des moyens qui seront à notre disposition. Il est évident que les musées de catégorie A seront invités à mener un plan de plus grande ampleur que ceux de taille plus modeste et que nos exigences seront accrues pour les plus importants d'entre eux.

S'agissant de la stratégie de promotion de nos œuvres à l'échelle internationale, l'accroissement de la visibilité de nos institutions et des collections qu'elles abritent constitue évidemment l'un des objectifs que je poursuis en entreprenant la révision du décret du 17 juillet 2002 pour doter les musées de nouvelles missions. La stratégie repose entre autres sur le postulat que, si nos musées sont mieux organisés, s'ils s'associent davantage pour mener des actions communes et s'ils développent la numérisation de leurs activités, nos patrimoines seront mieux appréhendés par les publics belges et étrangers, les amateurs d'art et les scientifiques. Cette stratégie sera menée avec mon collègue des Relations internationales.

Mme Magali Dock (MR). – Je continuerai à suivre l'évolution de ce dossier. Je me réjouis que la promotion de notre culture et de notre patrimoine à l'étranger soit un objectif.

3.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crowdfunding culturel»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, les célèbres Musées du Louvre ont lancé une campagne de *crowdfunding* de 600 000 euros pour acquérir la sculpture *Amour* d'une valeur de 5,5 millions d'euros.

Chez nous, les Musées du Cinquantième ont lancé une levée de 20 000 euros auprès du grand public sur le site KissKissBankBank pour l'achat de tablettes haute définition destinées, dans un premier temps, à leur prochaine exposition, «Ukiyo-e. Les plus belles estampes japonaises», qui démarrera fin octobre 2016.

À l'heure où j'écris cette question, près d'un quart du montant requis était déjà récolté.

Madame la Ministre, je profite de cette actualité pour faire le point avec vous sur le *crowdfunding* en matière culturelle. Concrètement, quels sont les projets ayant été financés avec cette technique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Je rappelle que la DPC prévoit d'encourager ce mode de financement. Quels sont les retours d'expérience? Quelles sont les futurs projets? Bref, le *crowdfunding* est-il à présent pleinement intégré dans la stratégie culturelle de la Fédération?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, le parlement a récemment adopté une résolution relative au soutien et au développement du financement participatif non spéculatif. La Déclaration de politique communautaire, comme vous venez de le rappeler, est aussi ambitieuse pour le *crowdfunding* puisqu'elle précise que «le gouvernement est aussi sensible aux sources de financement complémentaires et propose de promouvoir la mise en œuvre».

À ce jour, différentes plates-formes de *crowdfunding* d'initiatives privées existent et les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent y faire appel. Vous pourrez comprendre que comme il s'agit d'initiatives privées, nous ne disposons pas de toutes les données sur les projets qui sont financés de la sorte. Chaque opérateur culturel s'adresse directement à ces plates-formes sans que nous n'ayons aucun droit de regard sur le contrat passé entre eux, et c'est tout à fait normal.

Néanmoins, je peux quand même vous donner une série d'éléments de réponse pour la musique et le cinéma pour lesquels les projets financés par un financement participatif sont de plus en plus nombreux. Le *crowdfunding* existe depuis longtemps: en clin d'œil, je rappelle qu'il a été lancé à New-York en 1885. Il couvre surtout les œuvres musicales et cinématographiques. Dans

ce contexte, une contrepartie en nature actuellement la plus pratiquée est la commande anticipative.

Quels sont les retours de cette méthode pour les opérateurs, les galeristes ou les producteurs de films? Nous constatons que les opérateurs qui font appel au financement participatif sont principalement de jeunes sociétés qui n'ont pas encore de catalogue suffisamment étoffé pour convaincre les institutions financières de leur octroyer un prêt.

À l'heure actuelle, trois court-métrages ont été financés par le *crowdfunding*. *Le zombie au vélo* de Christophe Bourdon a pu ainsi bénéficier de 5 000 euros; *The dancing* d'Edith Depaule a récolté de la sorte 1 745 euros et *Electric indigo* de Jean-Julien Collette, 3 800 euros. De plus, un documentaire soutenu par le Centre du cinéma, *Le ministre des poubelles*, de Quentin Noirfalisse a aussi été partiellement financé par un *crowdfunding*.

Un long-métrage indépendant, *Marbie, star de Couillu les-Deux-Églises*, non soutenu mais labellisé comme belge a aussi pu bénéficier d'un tel financement.

Pour le secteur muséal, le Musée de Mariemont a eu également récemment recours au financement participatif, en particulier pour une exposition qui va s'ouvrir en mai, *De Stargate aux Comics*. Il a pu à cet effet récolter un peu plus de 4 400 euros.

Les retours sont dans l'ensemble positifs sachant que, comme vous pouvez le constater, les sommes levées ne constituent qu'une partie encore relativement maigre du coût global de ces initiatives.

J'en viens au dernier aspect de votre question qui porte sur les perspectives de ce type de financement. Le *crowdfunding* n'en est qu'à ses débuts. Il va certainement continuer à se développer considérablement puisqu'il répond en effet à une problématique fréquemment rencontrée dans le monde des entreprises, et en particulier dans le monde de l'initiative culturelle, à savoir la capacité de préfinancer des projets.

L'autre atout du système est qu'il permet aussi de créer et de développer une communauté de participants. Il participe ainsi à la dynamique communautaire de la création, ce qui est aussi, à mes yeux, un de ses avantages. Le succès d'une plateforme comme *Artishare* pour la musique ou le financement du long métrage finlandais *Iron Ski* devrait permettre des développements en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le futur.

M. Olivier Maroy (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse et j'en profite pour la féliciter pour son arrivée au département de la Culture. Madame la Ministre, votre prédécesseure au département de la Culture avait montré, dès son arrivée, un grand intérêt pour le *crowdfunding*. Dans son discours lors du lancement de

l'opération *Bouger les lignes* en janvier 2015, elle plaidait pour «renforcer le financement extérieur via un décloisonnement avec l'entrepreneuriat culturel, des cofinancements avec d'autres niveaux de pouvoir, des cofinancements publics et le *crowdfunding*». En janvier 2016, la synthèse finale de la coupole *Artistes au centre* recommandait de structurer les mécanismes participatifs tels que le *crowdfunding*. Depuis l'arrivée de Mme Milquet, il y a eu énormément de prises de parole, de marques d'intérêt, d'intentions exprimées pour dynamiser cette nouvelle forme de financement. Beaucoup d'intentions, de belles déclarations mais peu de résultats... C'est dommage car nous savons tous que l'argent est rare et cher. Les moyens de la Fédération sont limités pour le domaine culturel. Il faut être créatif, proactif, il faut s'ouvrir aux nouvelles formes de financement comme le *crowdfunding*, même si ce système existe depuis 1885! Il serait peut-être temps que notre Fédération, avec son département Culture, s'engage résolument dans les techniques du 21^{ème} siècle. Comme votre réponse le démontre, nous tardons à donner à cette forme de financement la place qu'elle mérite. Ce n'est pas la faute du Parlement qui, vous l'avez dit, a fait son travail. Des propositions de décret ont été déposées, notamment par le MR. Il y a cette proposition de résolution qui a été adoptée. De nombreuses auditions ont été organisées en commission du Budget. Tout est prêt, tout est sur la table. Vous venez d'arriver, je ne vais évidemment pas vous blâmer mais je vous invite à être plus efficace sur cette question que Mme Milquet qui a déclaré tout son amour pour la technique du *crowdfunding* sans vraiment passer à l'action.

Au moment où la culture est à la recherche de nouveaux moyens, il serait regrettable de s'en passer. Dans des pays voisins, cette technique a permis à de grandes institutions culturelles de lever des fonds importants.

3.3 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles»

3.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Concertation avec les centres culturels»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Votre prédécesseure a reçu il y a peu une lettre des 115 centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans celle-ci, la ministre était invitée à visiter les centres culturels et à se rendre compte

de la complexité de leur situation.

Aussi, une étude menée par l'ASTRAC – le Réseau des Professionnels en centres culturels – m'interpelle. La situation financière de ces centres culturels est extrêmement compliquée! Sur les 95 centres qui ont répondu à cette étude, seuls 10 % des centres ont une bonne santé financière, 50 % constatent une évolution négative et 5 % sont dans une situation catastrophique. Les difficultés économiques des communes ainsi que les diminutions des recettes liées aux activités ne permettent plus de compenser le manque flagrant de moyens. À cela s'ajoute le fait que les subsides de fonctionnement n'ont plus été indexés depuis 2009 et, pour 2015 et 2016, une diminution de 1 % sur ceux-ci a été imposée.

Cette étude se termine sur une question: quelles seraient les priorités dans les centres culturels si la Fédération Wallonie-Bruxelles dégagait des moyens supplémentaires? Plus de 50 % des réponses évoquent l'application du décret, l'engagement de personnel et la revalorisation de celui-ci. Comme dans d'autres secteurs, celui-ci va devoir trouver des financements alternatifs qui permettront de mettre à l'équilibre la situation des centres culturels.

Les directions considèrent que la mise en œuvre du nouveau décret est une priorité mais, sans financement supplémentaire, cela risque d'être compliqué. Qu'envisagez-vous pour les soutenir? Un étalement du financement est-il à l'ordre du jour? Envisagez-vous des moyens supplémentaires pour que la culture reste accessible à l'ensemble des citoyens?

Pouvez-vous également me donner des précisions sur les réflexions du groupe de travail consacrées à la situation du décret? Quelles sont les pistes envisagées? D'ici combien de temps le groupe de travail doit-il remettre ses conclusions?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Comme l'a précisé Mme Brogniez, dans la foulée de l'envoi d'un communiqué à tous les responsables politiques, la presse a relayé début avril les inquiétudes des centres culturels sur l'application du décret de 2013.

Si, à plusieurs reprises, Mme Milquet a critiqué ce texte pour ses aspects budgétaires, sa mise en œuvre est un objectif essentiel de la politique culturelle accessible à tous et délocalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si formellement, je vous le concède, il n'y a pas de moratoire, les différents décrets-programmes ont cadencé les reconnaissances, même de manière progressive.

En commission de la Culture, Mme Milquet a évoqué des rencontres sur les aspects de mutualisation de moyens. Toutefois, elle n'a pas évoqué l'accompagnement par le Cabinet des 115 centres culturels dans le processus de transition.

Madame la Ministre, à la suite de la rencontre qui s'est tenue le 18 mars, pouvez-vous

nous informer des pistes concrètes qui ont été discutées afin de donner les moyens nécessaires aux centres culturels pour qu'ils puissent mener leurs missions?

J'en viens aux moyens liés à l'application du décret «non-marchand». Quand la situation devrait-elle être résolue pour les opérateurs vu les difficultés importantes qu'ils rencontrent en termes d'emploi?

Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur les moyens complémentaires octroyés aux centres culturels reconnus en 2016? Quels contacts avez-vous établis avec les autorités locales qui voudraient faire reconnaître un centre culturel en 2016?

Je voudrais également vous faire part d'une situation que je connais bien et qui devient selon moi assez paradoxale. Nous savons très bien que les communes doivent donner au minimum un euro par euro accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ma commune, la clé de répartition est de cinq euros octroyés par la commune pour un euro de subside de la Fédération. Dans quelle mesure tout cela est-il encore raisonnable? Les communes risquent à terme de revoir leur politique de soutien aux centres culturels agréés.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ma prédécesseure rencontrait les représentants des différents secteurs socioculturels, dont les centres culturels, tous les deux mois pour aborder les diverses questions et en particulier l'épineuse question de leur financement et de leurs moyens.

En 2015, elle a permis, grâce à une adaptation décrétales, que le décret voté en fin de législature précédente puisse permettre de nouvelles reconnaissances, que soit levé le moratoire et que la dynamique du décret soit effectivement enclenchée. Cela a été réalisé à moyens constants en 2016.

Lors de sa dernière rencontre avec le secteur des centres culturels, elle leur a demandé de lui faire des propositions pour déterminer une trajectoire pluriannuelle de l'augmentation des budgets. Elle leur avait également demandé de réfléchir à des pistes de mutualisation et d'optimisation des coûts lorsque cela était possible afin de tenter de libérer des marges complémentaires à affecter aux activités culturelles plutôt qu'à leur fonctionnement.

Le 18 mars dernier, des représentants du secteur ont présenté des pistes de trajectoires pluriannuelles, ce dont je leur sais gré car il n'est pas toujours facile de trouver un accord face à autant d'enjeux.

Je veux donc souligner le travail qui a été réalisé par les acteurs de terrain, en vue d'une augmentation alternative plus raisonnable jusqu'à 2025.

En collaboration avec mon cabinet et l'administration, je vais examiner ces propositions et je ne manquerai pas de revenir vers vous sous peu, à la suite du dépôt de ces propositions.

Vous m'avez interrogée sur les moyens consacrés en application du décret « non-marchand ». Je vous invite à vous adresser au ministre-président chargé de l'application des accords de ce décret.

La ministre Milquet avait également annoncé, dans le cadre de la diffusion d'informations sur les moyens complémentaires pour les centres culturels reconnus en 2016, l'octroi d'un soutien complémentaire de 33 000 euros aux trois nouveaux centres culturels reconnus en 2016 dans le cadre du nouveau décret.

Ce montant sera réparti entre le centre culturel de Leuze-en-Hainaut pour un montant de 10 000 euros, celui de Fosses-la-Ville pour 10 000 euros et celui de Jodoigne pour 13 000 euros, en complément de Orp-Jauche.

La procédure de reconnaissance entre les centres culturels, les centres culturels souhaitant être reconnus en 2016 et les autorités locales, se poursuit de manière normale.

Depuis ma nomination en tant que ministre, je n'ai cessé d'évoquer la garantie d'accessibilité à la culture à tous les citoyens. Ce point fera partie des axes essentiels de la politique que je compte mener en faveur de tous les citoyens, quels que soient leur âge ou leur condition socio-économique. Cet accès à la culture me paraît fondamental, tout comme certaines initiatives et créations de pointe qui permettent d'accroître la dynamique.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – La concertation a eu lieu. C'est un point positif. Vous tenez à l'accessibilité à la culture, c'est également un point positif. Ce qui l'est moins, c'est le manque de moyens qui peut porter atteinte à l'accès à la culture pour tous. Les économies que doivent faire les centres culturels les amène parfois à réduire leur offre de programmation. Cela va à l'encontre du principe de l'accessibilité à la culture.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je sais qu'il est un peu tôt pour que vous puissiez faire un choix parmi les pistes évoquées avec le secteur. Néanmoins elles existent. Je souhaiterais être informée des propositions qui ont été faites par le secteur. Quant à ce qui est raisonnable pour vous, c'est encore autre chose.

En ce qui concerne le non-marchand, je souhaiterais vous sensibiliser à la question de l'emploi dans notre secteur lors du prochain ajustement budgétaire.

La question du rapport avec les autorités locales n'était pas abordée dans ma question initiale. Je reviendrai donc sur ce point. Nous assistons à une augmentation des devoirs, des obligations et

des droits qui mériterait une réflexion.

3.5 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Rencontre avec le secteur de l'éducation permanente »

M. Patrick Prévot (PS). – Je souhaite revenir sur le dossier de l'éducation permanente qui me tient particulièrement à cœur. J'ai cru comprendre que c'était un domaine que vous connaissez parfaitement et auquel vous attachez beaucoup d'importance également. Nous devrions donc bien nous entendre.

Fin mars, la ministre Milquet a rencontré les associations en attente de reconnaissance.

Quelles sont les pistes budgétaires identifiées pour permettre la reconnaissance de ces opérateurs? Les conventions seront-elles prolongées ou pourront-elles bénéficier d'un contrat-programme cette année? Si oui, les aides au secteur non marchand seront-elles également accordées?

La rencontre avec les ministres régionaux de l'emploi a-t-elle eu lieu? Si oui, la révision du décret a-t-elle été abordée lors de cette rencontre et quelles pistes de travail ont-elles été proposées?

Enfin, l'évaluation prévue pour début 2016 a-t-elle déjà été lancée? Dans l'affirmative, comment les difficultés spécifiques liées aux transitions entre conventions et contrats-programmes dans cet audit seront-elles abordées?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'éducation permanente est un sujet qui me tient effectivement particulièrement à cœur.

Comme l'avait annoncé ma prédécesseure à de nombreuses reprises, les crédits inscrits au budget initial de 2016 ne permettent malheureusement pas aux associations qui, cette année, ont fait l'objet d'une évaluation positive de bénéficier d'un contrat-programme. Si des marges disponibles se dégagent, elles seront utilisées en priorité pour faire passer graduellement, au minimum sur deux ans, les conventions vers un contrat-programme.

À ce stade, vous le savez aussi bien que moi, l'ajustement budgétaire est en cours et nous verrons si des marges peuvent se dégager dans ce cadre-là.

Vous m'interrogez sur la prolongation des conventions pour 11 associations concernées. Les associations conventionnées pourront bénéficier en 2016 d'un avenant d'un an à leur convention. Les associations reconnues à titre transitoire en 2014 ne sont pas concernées par les subventions complémentaires à l'emploi non marchand, qui ont été strictement dirigées vers les associations

qui ont été reconnues dans le cadastre de 2010.

J'aurai le plaisir de rencontrer à la fois la ministre Tillieux et le ministre Gosuin et cette rencontre est importante pour moi. Vous savez qu'en Région wallonne et en Région bruxelloise, il y a des processus de réforme des mécanismes de soutien à l'emploi et que, dans ce cadre, et en particulier pour l'éducation permanente, ces mécanismes et leur réforme, ont un impact. C'est donc avec plaisir que je prendrai très prochainement rendez-vous avec ces deux ministres.

En ce qui concerne les révisions du décret et son évaluation, cette dernière est prévue dans le décret. Elle doit avoir lieu prochainement et je vais rencontrer le bureau du conseil. Cela fait partie de mes priorités d'agenda: nous verrons comment nous pourrions nous mettre d'accord sur une méthodologie d'évaluation et avancer dans le cadre de cette évaluation.

M. Patrick Prévot (PS). – J'ai bien entendu les réponses à mes différentes questions. Je sais que l'enveloppe budgétaire est limitée et je ne vous reprocherai jamais de vous tenir à ces limites.

Dans le cadre de ce dossier sur l'éducation permanente, une des difficultés évoquées était l'attente de reconnaissance dans laquelle toutes ces associations étaient restées durant de longs mois, créant ainsi un climat délétère. J'avais fait part de ce problème à Mme Milquet. J'avais également signalé que des associations existant depuis plusieurs années craignaient de voir d'autres associations être reconnues. Elles s'attendaient à voir leur budget raboté alors que certaines avaient des rapports d'activité et qu'elles avaient obtenu des évaluations très positives.

Pour le reste, et je suis presque désolé de vous poser une question qui ne vous incombe pas directement alors que la suite sera, elle, de votre responsabilité, je voudrais insister sur cette rencontre programmée avec les deux ministres régionaux. Vous confirmez qu'il est important de pouvoir la tenir.

Au niveau de l'évaluation, je resterai attentif dans les semaines et mois à venir. Le cas échéant, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

3.6 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la coupole "Entrepreneuriat culturel" dans le cadre de Bouger les Lignes»

Mme Isabelle Emmery (PS). – La culture est un investissement d'avenir. Cependant, l'entrepreneuriat dans le secteur culturel souffre d'un certain manque de technicité sous deux aspects. Premièrement, les barrières à l'entrée peu-

vent être difficiles à identifier. Deuxièmement, plus qu'ailleurs, le sujet de travail peut être une véritable passion. On travaille peut-être plus avec son cœur qu'avec sa raison. La combinaison des deux peut amener à penser qu'il est facile, avec un peu d'envie, de créer une société dans le secteur. Mais le risque y est grand et la réussite incertaine. La performance d'un produit ou service culturel ne peut se prédire, ni même facilement toujours se comprendre a posteriori; la réaction des consommateurs étant par nature insondable, le succès ou l'échec d'un projet se constate plus qu'il ne s'augure.

Et pourtant, il s'agit là d'une économie plurielle: de création, de marché, de redistribution, sociale et même solidaire. Les principaux artisans de ce mouvement sont des entrepreneurs du secteur, agents économiques à part entière. Les externalités positives de leur activité sont nombreuses: tourisme, éducation, animation du territoire ou encore innovation, ainsi que le rappelle la Commission européenne, dans sa stratégie «Europe 2020», qui promeut l'entrepreneuriat culturel comme levier d'innovation sociétale, organisationnelle et même technologique.

Dans le cadre de l'opération *Bouger les Lignes*, la ministre Milquet avait organisé une coupole dédiée à cet entrepreneuriat culturel. Par ailleurs, deux rencontres publiques se sont déroulées durant le mois de mars.

Quelles sont les pistes qui ont été évoquées lors de ces travaux en vue de la création d'outils ad hoc destinés à aider le secteur à se structurer ainsi qu'à favoriser l'émergence et la consolidation de structures d'accompagnement des entrepreneurs du secteur en incitant à la structuration de *clusters*?

Quelles sont les structures d'accompagnement actuellement référencées?

Quel modèle de l'entrepreneuriat culturel souhaitez-vous promouvoir?

Quelles sont les méthodes envisagées pour soutenir davantage la communication et la réflexion sur le rôle de l'entrepreneur culturel au sens large?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – À l'issue des rencontres publiques de la coupole «Entrepreneuriat culturel», les comptes rendus des discussions ont été diffusés aux participants. Nous sommes encore en attente des dernières modifications de leur part.

Je rappellerai ma fidélité au principe démocratique engagé à travers l'opération *Bouger les lignes*. Les premières recommandations du secteur seront diffusées largement via le site de l'opération, les réseaux sociaux et le mailing.

Sur cette base et compte tenu des retours que nous recevrons, une synthèse intermédiaire sera

diffusée le plus largement possible, pour que chacun puisse encore en améliorer le contenu. La synthèse finale est prévue en janvier 2017, ce qui nous laisse encore un peu le temps d'approfondir la question.

Vous l'aurez compris, il est trop tôt pour parler de conclusions. Laissons le temps au secteur et au processus démocratique auquel je suis attachée et que je prolongerai. Le secteur reviendra vers nous avec des éléments concrets et partagés. Je serai alors en mesure de vous répondre.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je ne vais bien sûr pas m'opposer au respect des principes démocratiques que souligne la ministre. Je reviendrai sur cette question ultérieurement.

3.7 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Comédie musicale Hopes»

Mme Valérie De Bue (MR). – La comédie musicale *Hopes* raconte l'histoire de jeunes musiciens tiraillés entre leur passion pour la musique et les difficultés du quotidien. Elle vise à faire passer le message selon lequel «les jeunes peuvent s'en sortir», un message bien utile et positif dans le contexte actuel.

Cette comédie créée par Alec Mansion et portée par Julien Lepers, figure artistique et médiatique bien connue, est soutenue de manière forte par la RTBF. Or, il semble qu'elle ait des difficultés à prendre son envol, si l'on en croit la vente des places. Une première date a été annulée à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve et d'autres salles peineraient à écouler leurs places.

J'ai vu sur les affiches et les divers supports de promotion que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutenait ce projet, d'où mes questions: en quoi notre Fédération est-elle partenaire de ce projet et sur quelle base? Quel impact financier a-t-il dans vos budgets? Quels retours la Fédération Wallonie-Bruxelles escompte-t-elle? Quel impact l'annulation d'une date peut-il avoir sur les engagements pris? Une vente du spectacle à l'étranger est-elle prévue?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La précédente ministre de la Culture a été sollicitée par Alec Mansion, créateur de la comédie musicale *Hopes*. Elle souhaitait la soutenir à concurrence de 50 000 euros issus de crédits de la Loterie nationale. Cette subvention, distincte de celles octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son budget général, n'a donc pas d'incidence sur notre budget des voies et moyens.

Une pareille demande doit faire l'objet d'un dossier de candidature détaillant entre autres les postes budgétaires. Sur cette base, Mme Milquet avait décidé de soutenir *Hopes*, raison pour laquelle les logos de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie nationale figurent sur l'affiche. C'est seulement en examinant les pièces comptables qui nous seront transmises à l'issue de l'événement que nous pourrions évaluer si l'objectif prévu au dossier a été réalisé. Il est clair que toute annulation d'une date entraîne des difficultés, pour le programme mais aussi pour l'équilibre général de l'organisation.

En cas de vente de ce spectacle à l'étranger, l'opérateur recevrait aussi l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de Wallonie-Bruxelles-Tourisme et mon collègue chargé du Tourisme pourra donc vous répondre sur ce point. En ce qui concerne une représentation qui a eu lieu au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, je vous invite également à vous adresser au ministre de tutelle.

Mme Valérie De Bue (MR). – Merci, Madame la Ministre. Effectivement, il convient de toujours contrôler la bonne utilisation des fonds publics, quelle que soit leur source. Le projet qu'on a décidé de soutenir en est à son début; il faudra prévoir une évaluation en temps utile.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Graziana Trotta, intitulée «Mieux prévenir et combattre l'anorexie mentale», et de Mme Catherine Moureaux, intitulée «Redéfinition du personnel des milieux d'accueil de la petite enfance», sont reportées.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Georges-Louis Bouchez, intitulée «Prévention et petite enfance dans le futur décret "Aide à la Jeunesse"», de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Système dit de "boîte à bébé"», de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Accès à la culture pour les personnes analphabètes», et de Mme Virginie Defrang-Firket, intitulée «Vote d'une motion de soutien au Théâtre Arlequin par le Conseil communal de Liège», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 20.*